



CONDITIONS DE VENTE DE LA SOCIÉTÉ DE NAVETTE VOYAGEZLIBRE

ARTICLE 1 : APPLICATION ET OPPOSABILITÉ DES CONDITIONS GÉNÉRALES :

- Toute transaction avec la société est régie exclusivement par les présentes conditions, ainsi que tout autre document (Bon de Commande, Devis) dûment signé par un représentant autorisé de la Société Voyagezlibre.
- L'acceptation d'un devis signé implique l'acceptation sans réserve des présentes conditions.
- L'invalidité d'une disposition n'affectera pas les autres dispositions. L'acheteur s'engage à informer ses clients et le responsable du groupe transporté de ces conditions et de toute modification opposable. Toutes les réservations sont assurées, et Voyagezlibre s'engage à honorer les voyages même pour des voyageurs seuls dans le véhicule.
- En cas de navette collective, les remises s'appliqueront à la fin du service sous forme de chèque.

ARTICLE 2 : CONDITIONS DE PAIEMENT :

- La tarification n'est pas forfaitaire et dépend du nombre de personnes, du lieu de prise en charge et de l'aéroport de destination. Le client est invité à évaluer si le prix lui convient.
- Les transferts sont réglés selon les conditions établies dans le devis, sauf accord contraire.
- Les prix indiqués sur les documents sont garantis pendant leur validité. Devis et factures bénéficient de la même validité.
- Pourboires, services non inclus et achats personnels ne sont pas compris.
- En cas de non-paiement à l'échéance, le montant devient exigible. Voyagezlibre peut suspendre le contrat et appliquer les frais d'annulation.
- Non-paiement entraîne une indemnité contractuelle, intérêts de retard et dépenses judiciaires.

ARTICLE 3 : PRISE D'ENGAGEMENT / ANNULATION :

- Les engagements sont définitifs après acceptation écrite du devis, retour du devis ou message par mail.
- Sauf accord contraire, les transports doivent être réglés intégralement selon les conditions du devis.
- En cas d'annulation sans assurance, frais sont facturés :
 - Moins de 72 heures : 100% du prix,
 - Entre 15 jours et 3 jours : 75% du prix total,
 - À plus de 15 jours : 30% du prix total.
- Assurance annulation

Le coût de l'assurance annulation ou modification correspond à 5% du montant de la prestation. Elle se déclenche sous certaine condition

- Moins 72 heures : avec contraindication médical + attestation d'annulation de votre séjour.
- Jusqu'à 3 jours : attestation d'annulation de votre séjours (par l'agence de voyage).

- Navette collective :

Le client se voir attribué un délai de 1h30 max. avant l'enregistrement ou après bagages la récupération des bagages.

- Navette privée :

Voyagezlibre prévoit son arrivée 1 heure après atterrissage. Au moment de la rédaction du devis le client peut demander à modifier les horaires.

- Pour retard de vol de plus de 30 min, prévenir Voyagezlibre.

- La société se réserve le droit de refuser client avec plus d'1h de retard.

ARTICLE 4: RESPONSABILITÉ :

- L'acheteur s'engage à informer ses clients et le responsable du groupe des conditions.

- Véhicules assurés en responsabilité civile. Assistance et rapatriement non inclus.

- Les passagers transportés sont responsables des dégradations occasionnées par leur fait au véhicule. Le client assume cette responsabilité vis-à-vis du transporteur. Une éventuelle facture de dégradation pouvant être adressée au client, charge à lui de la répercuter éventuellement sur le responsable des actes.

- Décharge responsabilité en cas d'événements fortuits ou force majeure.

ARTICLE 5 : BAGAGES :

- Transporteur responsable des dommages sur les bagages à bord.

- Chauffeur seul autorisé à charger/décharger les bagages.

- Client responsable des objets perdus/oubliés.

- Dommages bagages dans le coffre, réclamations sous 5 jours.

ARTICLE 6 : CONDITIONS D'EXPLOITATION :

- Seules personnes désignées par devis autorisées à bord.

- Les animaux sont considérer prendre 1 places et doivent être dans une sac de transport adapter.

- Transporteur et chauffeur doivent connaître responsable du groupe.

- Interdiction de consommer des boissons, de la nourriture, tabac et vapeur à bord.

- Retransmission d'œuvres soumise à autorisation et taxation.

- Ceintures de sécurité obligatoires, enfants sous responsabilité.

ARTICLE 7: RÉCLAMATIONS :

- Réclamations par écrit à l'entreprise. N'affectent pas le paiement.

- Gestes commerciaux sous forme d'avoir/remboursement.

- Montant de remboursement ne peut excéder le prix du transport.

ARTICLE 8 : RÉGLEMENTATION :

- Obligations personnelles des passagers (visa, identité, etc.).

- Chauffeur peut refuser le transport ou débarquer un passager. Si besoins il fera appel au force de l'ordre.

- Litiges soumis au Tribunal de commerce du siège social du transporteur.